

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	71 (1999)
Heft:	3
Artikel:	Place du château à Grandson : mandat d'étude pour l'aménagement de l'espace public
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-129705

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PLACE DU CHATEAU A GRANDSON

Mandat d'étude pour l'aménagement de l'espace public

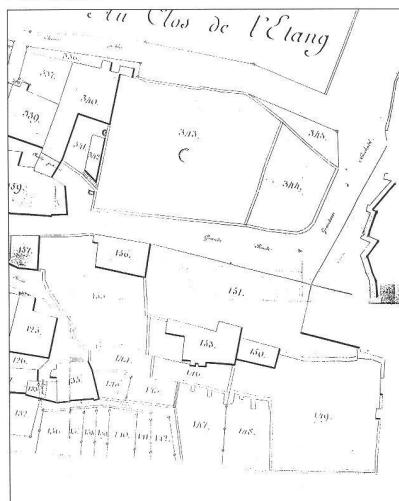
INTRODUCTION

Depuis longtemps déjà, l'aménagement de la place du château de Grandson a suscité de nombreux débats au sein de la cité. Il fait partie de cette famille de projets urbains dont la résolution est sans cesse reportée (voire par exemple le Flon à Lausanne ou le passage de la rade à Genève, pour citer quelques exemples célèbres).

Le dessin de la place a presque abouti lors de l'étude du plan de quartier "Place du Château" dont les buts tendaient à affirmer le caractère de la place, à régler les problèmes de circulation et de parage ainsi qu'à assurer une transition harmonieuse entre place et coteau. Ce quartier était destiné à de l'habitat et aux activités commerciales. Un tiers des surfaces devaient être vouées à de l'habitation, soit au minimum 2 280 m² correspondant à une vingtaine d'appartements, pour une population d'environ 60 personnes.

Ce plan, bien qu'apprécié par le SAT, n'a pas passé le cap du Conseil communal (automne 1997). La majorité du Conseil a jugé que l'aménagement de la place n'était pas suffisamment abouti, que cet espace majeur méritait une attention particulière et devait être traité par la voie d'un concours.

Plan de 1828



LE CONCOURS

LES OBJECTIFS

En conformité avec les voeux du Conseil communal, la Municipalité a organisé un concours dont les objectifs étaient les suivants: assurer une aire conviviale sans entraver la circulation, mettre en valeur le patrimoine architectural, maintenir les possibilités de construction prévues dans le PQ (notamment le logement), rechercher un bon équilibre entre surfaces et fonctions, permettre des manifestations populaires et conviviales, façonner un espace fonctionnel, esthétique et poétique.

LES REGLES DU CONCOURS

Le mandat, sous forme d'une demande de projet, correspondait à la définition de l'article 10 de la norme SIA 102, l'exigence à satisfaire était celle de la "recherche de parti".

Le jury était composé de M. P. Gasser, Syndic de Grandson (président) et de M. A. Jatton, municipal, Mme S. Cand, présidente de la commission consultative d'urbanisme, M. D. Javet, président de la commission permanente du Conseil, M. A. Dolci, architecte et organisateur du concours, M. G. Zimmermann, architecte, M. J. Macquat, architecte-urbaniste, M. J.-F. Bauer, Délégué SAT (Service de l'aménagement du territoire, VD), conseiller en planification (membres). Deux experts de l'Etat ont également participé aux débats, soit M. Matille de la Section des monuments historiques et M. Gerber du Service des routes.

Les concurrents invités étaient les suivants: P. Bechler, F. Castaman, R. Ernst à La Sarraz, J.-P. Dalle Ave à Grandson, P. Delay à Yverdon, Fischer et Montavon à Grandson, P. Gueissaz à Ste-Croix, F. Martin à Yverdon, J.-M. Piens à Grandson, N. Piller à Champagne et Thibaud-Zingg à Chavornay. Tous les concurrents étaient du Nord Vaudois, ce choix correspondait à l'une des exigences de la Municipalité.

LE PROGRAMME

Le périmètre du concours était très limité, il englobait en fait les terrains et places prévus dans le périmètre du plan de quartier. Il s'agissait, pour les concurrents, de procéder à un ajustement de la place et de ses abords.

Dans le cadre de cette place, les mandataires disposaient d'une certaine liberté qui permettait: de modifier le front d'habitation au nord de la place, d'aménager librement la place avec la possibilité de prévoir un espace couvert fixe ou temporaire de 450 m² pour abriter les manifestations, d'implanter deux arrêts pour les bus et un édicule public à leur convenance, d'inscrire quelques places de stationnement pour les commerces (les autres places étaient d'ores et déjà prévues en sous-sol dans le PQ), de modifier ou dévier éventuellement la circulation au travers de la place (route cantonale).

LE RENDU

Les neuf bureaux invités ont rendu leur projet dans les délais et le Jury a prononcé son jugement le 3 février 1999. Trois projets ont été primés dont deux ex aequo. Nous vous présentons ici ces trois projets la lumière des propos du jury.

LES PROJETS PRIMES

LES CRITERES DU JURY

Pour l'analyse approfondie de chaque projet, le jury s'est fixé les critères suivants: urbanistique et architectural (le rapport entre espace proposé et bâtiments entourant la place, l'aspect architectural et esthétique, les matériaux mis en œuvre, la proposition d'arborisation, le choc émotionnel subjectivité-convivialité), fonctionnel (les circulations des véhicules et des piétons, l'organisation du parking et de l'espace public), économique (les coûts). Le jury s'est réuni à quatre reprises avant de se déterminer sur l'un des projets répondant le mieux aux critères.

1er PRIX, « LE RESSAT »
THIBAUD-ZINGG SA
CHAVORNAY

LE COMMENTAIRE DU JURY

Le projet proposé maintient le tracé de la route cantonale au travers de la place, cependant la circulation en est modérée et la présence des véhicules sur la place est également limitée. Il est proposé une modification importante de l'implantation et des gabarits des immeubles au nord de la composition, qui a pour conséquence de renforcer l'effet de place et de mettre en valeur la liaison avec la vieille ville. La nouvelle disposition des bâtiments complète de façon harmonieuse le bâti existant et lie la place avec le futur quartier de manière intéressante. Le château pour sa part, est bien mis en valeur. Les approches par les différents modes de déplacements débouchant sur la place, de même que la liaison par un large escalier avec le quartier d'habitation du haut, renforcent le sentiment de découvrir une place spatialement importante et au caractère historique fortement marqué. L'espace disponible peu construit (quatre piliers treillissés fixes pour un couvert provisoire) permet de multiples usages.



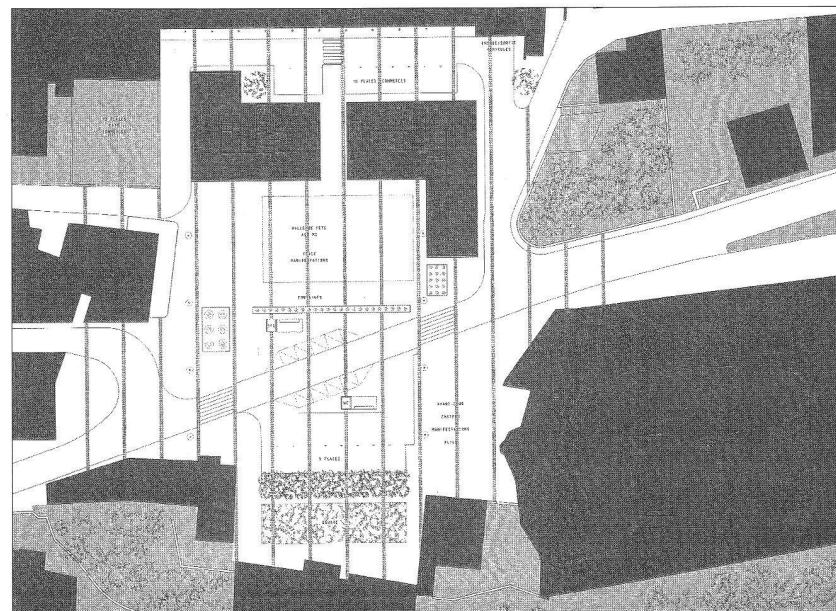
2ème PRIX EX AEQUO

« TENIR »

PHILIPPE GUESSAZ, ST-CROIX

COMMENTAIRE DU JURY

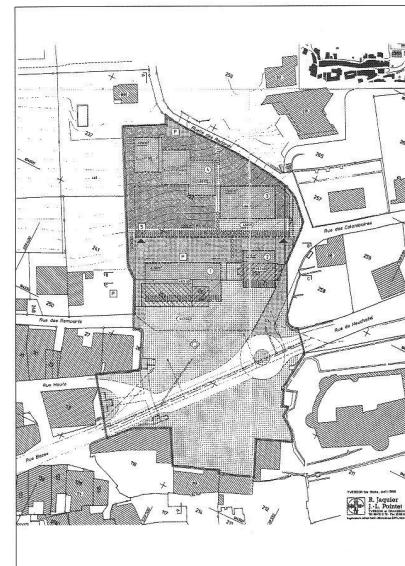
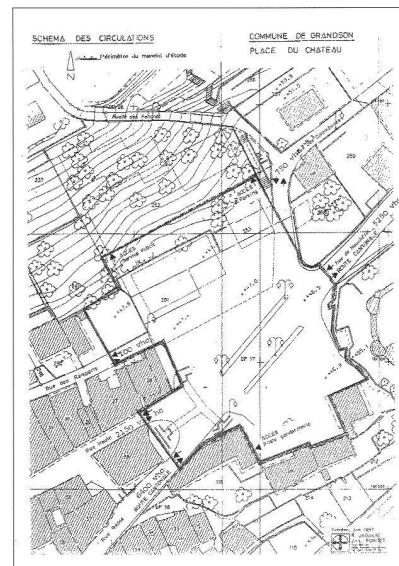
Ce projet propose le maintien "amélioré" de la circulation principale, ce qui a pour effet de libérer tout l'espace de la place. Seules quelques petites constructions soulignent la fonction des circulations et délimitent des sous-espaces. La proposition présente des bâtiments au nord différents de ceux du plan de quartier, ce qui a pour conséquence de renforcer l'effet de "place". On peut toutefois se demander si la fermeture de la place à l'est est une bonne solution du fait de la disparité des constructions voisines d'une part, et de la nouvelle relation qu'elle engendre avec le château et ses remparts (effet de porte qui n'a probablement pas existé à cet endroit) d'autre part. Le front des constructions au nord et la disposition d'éléments légers au sein de l'espace donnent bien le sentiment d'arriver sur une place. L'idée de la fontaine et des jeux d'eau, susceptibles d'atténuer le bruit de la circulation, est intéressante de même que le marquage au sol. Le château est particulièrement mis en valeur. Les circulations des véhicules et des piétons sont bonnes dans leur ensemble et permettent de multiples utilisations de cette place. Il est à noter que ce projet s'est également penché sur la typologie des habitations au nord de la place.



2ème PRIX EX AEQUO

« POINT, LIGNE, PLAN »,

FISCHER ET MONTAVON,

ARCHITECTES-URBANISTES S.A.
GRANDSON

LE PROPOS DU JURY

Ce projet propose le maintien "aménagé" de la circulation principale, ce qui a pour effet de laisser un espace central intéressant. La référence du positionnement des anciennes murailles de la ville n'a pas particulièrement convaincu le jury mais a permis de structurer la place et de dégager des sous-espaces intéressants. Le fait d'avoir maintenu la volumétrie du plan de quartier, dilue un peu l'effet de place recherché. Le rapport de la place avec l'environnement construit est bon, le château est bien mis en valeur. Les constructions légères de la place, de même que l'arborisation, sont judicieusement réparties. Les circulations des véhicules et des piétons sont bonnes, elles permettent une utilisation multiple de la place. Le marquage au sol est séduisant.

